

*Sécurité de la vieillesse*

ment pouvons-nous imaginer qu'il soit possible à deux personnes de se nourrir, de se vêtir, de se procurer les médicaments nécessaires, d'entretenir leur maison, de payer leur chauffage, les taxes, l'électricité, le téléphone, et parfois un petit voyage pour aller visiter les enfants, ce qui est bien normal, et humain, avec une si petite pension?

Je sais que les gouvernements provinciaux ont adopté des lois d'assistance sociale pour aider les personnes dans le besoin, et que le gouvernement canadien en paie 50 p. 100 des frais, en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Au Québec, depuis la refonte des lois de l'assistance publique, les règlements sont très sévères. Et lorsqu'une personne ou un couple demande d'être assisté parce qu'il n'a pas suffisamment, si cette personne ou ce couple possède une maison, dans la plupart des cas, on l'oblige à s'en départir comme condition première d'admissibilité à une assistance, ce que je considère comme étant inhumain.

Je ne peux vraiment pas admettre qu'après 40 ou 45 ans de travail ardu, souvent dans des conditions difficiles, pour participer au développement de notre pays, on ne puisse assurer aux personnes de 60 ans de meilleures conditions de vie. Le scandale de la pauvreté et de l'insuffisance de revenus pour les personnes âgées de 60 ans ou plus est flagrant. Le Canada, malgré ses immenses ressources, est loin de présenter une image réconfortante à ceux qui ont soif de justice et de dignité humaines.

Un Canadien sur trois vit socialement, économiquement, politiquement et culturellement en marge de la société. Les conditions de vie imposées à un grand nombre de personnes âgées de plus de 60 ans sont un affront à la justice et une plaie au sein même d'un des pays les plus riches du monde.

Nous portons tous collectivement la responsabilité d'une telle situation. J'accepte très volontiers que, dans le domaine de la sécurité sociale, notre pays est un des plus avancés au monde, mais nous pouvons faire davantage, et c'est pour cette raison que je dis que nous devons agir dès maintenant.

Passionnants à cause des horizons qu'ils dessinent devant nous, les temps que nous vivons n'en sont pas moins souvent, hélas! des sources de beaucoup de déceptions, surtout pour les personnes qui ne sont plus admises sur le marché du travail et qui ne peuvent bénéficier d'un revenu garanti, en attendant de toucher la pension de sécurité de la vieillesse.

Le message chrétien est clair. Dieu nous interpelle par les signes des temps, par les événements quotidiens: Nourris ton frère affamé, donne un vêtement à celui qui a froid, prête un toit aux sans-abri. Concrètement, aujourd'hui, cela veut dire qu'un revenu minimum annuel garanti est devenu nécessaire pour tous, et plus spécialement pour les personnes âgées de 60 ans ou plus.

Dans leur message à l'occasion de la Fête du travail, en 1972, les évêques canadiens se sont penchés sérieusement sur le problème de la distribution. On a appelé cela le message du partage. Et les évêques s'interrogent véritablement sur le problème du partage qui ne se fait pas suffisamment.

Le message se lisait ainsi:  
LA PROSPÉRITÉ, POUR QUI?  
—POUR LE «SYSTÈME»?  
—POUR L'HOMME?

Il ne faut pas se laisser prendre par la théorie selon laquelle la prospérité économique générale finit par rejaillir sur tous. Malgré la hausse du «revenu national brut», le chômage demeure une

véritable plaie à peu près partout dans le monde et le fossé entre riches et pauvres s'élargit toujours.

C'est pour cela qu'il faut en parler, et agir au plus vite.

Voici un dernier paragraphe de ce message que je voudrais citer et sur lequel il serait bon de méditer en tant que députés:

Il y a déjà plus de quarante ans, Pie XI rappelait que, laissés à eux-mêmes, le profit et la croissance économique servent mal le peuple. «Tout programme, fait pour augmenter la production, n'a en définitive de raison d'être qu'au service de la personne. Il est là pour réduire les inégalités, combattre les discriminations, libérer l'homme de ses servitudes, le rendre capable d'être lui-même l'agent responsable de son mieux-être matériel, de son progrès moral et de son épanouissement spirituel».

Aussi bien que les pays dits «en voie de développement», le Canada a besoin de nouveaux critères de prospérité qui accordent la priorité à l'épanouissement humain, à la coopération et au sens communautaire. Dans la recherche d'une nouvelle approche sociale, les chrétiens ne peuvent rester à l'écart. Les valeurs dont nous vivons nous y incitent. En nous retirant, nous manquons gravement à notre devoir social.

C'est pour cela que nous avons travaillé avec tant d'acharnement pour tâcher d'aider le gouvernement à faire adopter par le Parlement une loi qui correspondrait justement aux idées et aux principes que je viens d'énoncer. Je continue à citer:

Si les chrétiens du Canada sont soucieux de collaborer à la construction de notre société, ils ne peuvent demeurer étrangers à l'élaboration de nouvelles politiques dont le but serait de subordonner la croissance économique à une redistribution plus équitable du revenu national. Et on atteindra cette fin au moyen d'une politique moderne en vertu de laquelle il serait établi un revenu minimum annuel garanti basé sur les possibilités matérielles de notre pays, et qui permettraient à ces catégories de personnes de mener une vie normale bien méritée durant les dernières années de leur existence.

Monsieur le président, je suis d'accord sur ce message, et c'est pourquoi je considère que le conjoint devrait être admissible à la pension de sécurité de la vieillesse, quel que soit son âge, du moment que l'autre conjoint est admissible, conformément à la loi.

Je sais d'avance qu'on me répondra que c'est le parti libéral qui a été le plus généreux envers les personnes âgées. Je ne le conteste pas, mais je voudrais ajouter que cela a été rendu matériellement possible grâce au travail des générations qui nous ont précédés et des personnes de 50 ans ou plus.

Le gouvernement n'a fait que légiférer pour que les avantages de la vie en société soient véritablement profitables à ses membres. Quand je songe à ces personnes qui, durant leur jeune âge, et même durant les meilleures années de leur vie, ont travaillé durement de très longues heures, chaque jour, à des salaires très bas, ou encore à ceux qui étaient en affaires, soit comme commerçants, soit comme agriculteurs, qui touchaient des revenus nets parfois ridicules et qui devaient assumer entièrement les frais d'éducation de leurs enfants, et que je compare la vie facile des jeunes d'aujourd'hui, qui récoltent le fruit des efforts de ceux qui ont atteint aujourd'hui la soixantaine, je dis qu'il est du devoir des députés d'adopter des lois qui garantissent au moins à ces personnes une honnête subsistance, sans qu'elles soient obligées de se mettre à quatre pattes pour demander leur pain quotidien.

Plusieurs de ces personnes âgées, qui ont vécu des années extrêmement difficiles, n'ont pas compté leurs heures de travail, et c'est grâce à cet esprit de travail qui les animait que les jeunes d'aujourd'hui peuvent jouir de nombreux avantages à tous points de vue, avantages que les personnes âgées de 60 ans ou plus n'ont jamais pu avoir.